

Besoins en informations des utilisateurs en aval dans le cadre de REACH: Résumé des études de marché réalisées en 2017-2018

Synthèse

Juin 2019

Clause de non-responsabilité

La présente publication est publiée à titre d'information uniquement et ne reflète pas nécessairement la position officielle de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). L'Agence européenne des produits chimiques décline toute responsabilité quant à l'usage qui peut être fait des informations contenues dans le présent document.

Version	Mise à jour	Modification effectuée
	08.07.2019	Première édition

Besoins en informations des utilisateurs en aval dans le cadre de REACH - Synthèse

Référence: ECHA-2019-R-14-EN

ISBN: 978-92-9481-288-9

Numéro de catalogue: ED-04-19-508-FR-N

DOI: 10.2823/058836

Date de publication: Juin 2019

Langue: français

© Agence européenne des produits chimiques, 2019

Page de couverture © Agence européenne des produits chimiques

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos de ce document, veuillez les communiquer au moyen du formulaire de demande d'informations (en mentionnant la référence et la date de publication). Ce formulaire est disponible sur la page «Contact» du site web de l'ECHA à l'adresse suivante:

Agence européenne des produits chimiques

Adresse postale: P.O. Box 400, FI-00121 Helsinki, Finlande

Adresse d'accueil: Annankatu 18, Helsinki, Finlande

1. Synthèse

Contexte

Au cours des années 2017 et 2018, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a réalisé six études auprès de partenaires afin de comprendre dans quelle mesure les entreprises sont informées à propos des fiches de données de sécurité étendues, la façon dont elles utilisent celles-ci ainsi ce qu'elles en attendent. Une fiche de données de sécurité étendue comprend un corps principal composé de 16 sections, ainsi que des scénarios d'exposition en annexe.

REACH a instauré une exigence d'extension de la fiche de données de sécurité, par l'adjonction d'une annexe comportant des scénarios d'exposition pour les substances dangereuses¹ enregistrées en quantités supérieures ou égales à 10 tonnes par an. La fiche de données de sécurité étendue constituerait un moyen de communiquer des informations pertinentes provenant de l'évaluation de la sécurité chimique du déclarant. Les informations contenues dans les scénarios d'exposition devraient inciter les utilisateurs de substances chimiques à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement.

Les études figurant dans le présent rapport livrent un retour d'informations sur la nouvelle annexe comportant les scénarios d'exposition et le corps de la fiche de données de sécurité, qui constitue déjà une exigence pour l'ensemble des substances et mélanges dangereux depuis des décennies.

Les études ont été réalisées dans le cadre du programme du réseau d'échange sur les scénarios d'exposition (ENES)². Elles couvraient différents stades de la chaîne d'approvisionnement, allant des fabricants de substances aux formulateurs de mélanges et aux distributeurs et utilisateurs de produits chimiques en Finlande, et dans cinq secteurs industriels utilisant des produits chimiques en Italie. En outre, des avis d'inspecteurs du travail sur les fiches de données de sécurité étendues et l'utilisation potentielle de leur contenu dans l'évaluation des risques sur le lieu de travail ont été recueillis.

Études

Deux sessions d'entretiens avec les entreprises ont été organisées en Finlande, la première au printemps 2017 et la seconde au début de 2018. Trente-sept entreprises ont participé, dont la majorité était de moyennes et grandes entreprises. L'objectif de ces sessions était de comprendre la manière dont les informations relatives aux substances et mélanges dangereux circulent actuellement dans la chaîne d'approvisionnement, et la mesure dans laquelle elles satisfont aux besoins des entreprises de l'industrie métallurgique et mécanique finlandaise.

La première session d'entretiens en 2017 a permis de recueillir des informations sur le niveau de connaissance qu'ont les entreprises des documents d'appui de l'ECHA (guides et outils pour les utilisateurs en aval), en plus des sujets mentionnés ci-dessus.

À la fin de 2017, l'ECHA a également coopéré avec cinq associations industrielles finlandaises dans le cadre d'une enquête. L'enquête venait compléter les entretiens et a permis de recueillir des informations en retour auprès de 45 entreprises en ce qui concerne le flux d'informations, la manière d'améliorer la communication au sein de la chaîne d'approvisionnement, et les questions sur les guides et outils disponibles, destinés à aider les entreprises avec leurs obligations REACH et CLP. Les réponses provenaient d'entreprises opérant à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, notamment des petites, moyennes et grandes entreprises fabriquant des substances, formulant des mélanges, distribuant des substances chimiques ou les utilisant dans l'industrie métallurgique et mécanique.

¹ Y compris celles qui sont persistantes, bioaccumulables et toxiques, très persistantes et très bioaccumulables, ainsi que les substances figurant sur la liste des substances candidates.

²

Une enquête a également été menée auprès d'entreprises italiennes par l'Institut national italien d'assurance contre les accidents du travail (INAIL). Cette enquête a examiné le flux et la qualité des fiches de données de sécurité étendues et la manière dont les entreprises utilisent les informations de la fiche de données de sécurité dans leur évaluation des risques sur le lieu de travail. Elle a été menée en collaboration avec la Fédération italienne de l'industrie chimique et cinq associations actives dans le domaine du traitement du bois, du textile, du papier et du carton, du tannage du cuir, et dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc. Au total, 683 entreprises (principalement des petites et moyennes entreprises) dans ces cinq secteurs ont répondu à l'enquête début 2018.

Les études de l'inspecteur du travail avaient pour objectif de comprendre quelles étaient les informations jugées utiles par les autorités de sécurité et de santé du travail pour les utilisateurs de substances chimiques dans la fiche de données de sécurité étendue. Des représentants de 10 autorités d'inspection du travail ont été interrogés fin 2017 et 20 États membres de l'UE ont répondu à une enquête au printemps 2018. Ils ont été contactés par le groupe de travail CHEMEX du comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT).

Résumé des principales conclusions et recommandations

Quatre types de difficultés ont été recensés dans les études:

1. Les utilisateurs finaux ne sont pas pleinement conscients de leurs obligations relatives aux fiches de données de sécurité étendues.
2. Les informations ne circulent pas encore comme prévu dans la chaîne d'approvisionnement et la communication en amont sur les utilisations est limitée.
3. Les informations figurant dans les fiches de données de sécurité étendues ne répondent pas aux besoins des destinataires.
4. Les solutions informatiques facilitant le transfert d'informations du scénario d'exposition entre entreprises sont insuffisantes.

La **connaissance limitée qu'ont les entreprises des fiches de données de sécurité étendues**, les obligations réglementaires connexes et le soutien disponible pour les entreprises ressortent de façon évidente des études.

En général, les fournisseurs de substances chimiques (en particulier les grandes entreprises) sont bien informés et disposent des ressources nécessaires pour se conformer. Près de la moitié des entreprises utilisatrices en Finlande et en Italie n'avaient toutefois pas reçu ou n'avaient pas constaté qu'elles avaient reçu des fiches de données de sécurité étendues. Néanmoins, les utilisateurs finaux de substances chimiques utilisent principalement les mélanges et l'inclusion d'informations du scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité du mélange ne constitue pas encore une pratique commune.

Des précisions sur la manière dont les informations du scénario d'exposition devraient être communiquées dans la fiche de données de sécurité du mélange devraient être apportées dans le cadre de l'action 3 de l'examen REACH. En outre, de nombreux utilisateurs finaux de substances chimiques ont indiqué ne pas être bien informés des obligations liées aux scénarios d'exposition. Cela montre clairement la nécessité de réaliser des activités de sensibilisation continues aux fiches de données de sécurité étendues tout en bas de la chaîne d'approvisionnement.

L'ECHA a déjà publié de nombreux documents d'appui sur les fiches de données de sécurité étendues, notamment de simples guides et des exemples destinés à aider les entreprises. La majorité de ces publications sont disponibles dans 23 langues de l'UE et toute partie intéressée peut donc facilement y avoir accès et les utiliser afin de sensibiliser à ce sujet. Les documents

sont disponibles dans la section consacrée aux utilisateurs en aval³ du site web de l'ECHA. Des exemples pratiques de scénarios d'exposition sont disponibles dans la section «Documents et informations d'appui»⁴ du site web.

Les études finlandaise et italienne ainsi que celles de l'inspecteur du travail ont révélé des lacunes en ce qui concerne **le flux de la fiche de données de sécurité étendue** au sein de la chaîne d'approvisionnement. La longueur des scénarios d'exposition reçus par les entreprises était considérée comme étant généralement raisonnable (moins de 30 pages), mais ils n'atteignent pas toujours la partie inférieure de la chaîne d'approvisionnement en raison de difficultés pratiques rencontrées dans leur distribution (par exemple, à cause des systèmes informatiques ou des traductions). Néanmoins, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement devraient se rappeler qu'il existe une obligation REACH de transmettre les informations du scénario d'exposition et que les entreprises sont en droit de recevoir ces informations, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Les études du présent rapport indiquent clairement que la **communication en amont** avec les fournisseurs sur les informations relatives à l'utilisation reste **encore limitée** et concerne principalement des questions relatives à la classification et aux équipements de protection individuelle. La communication en amont sur les utilisations et les conditions d'utilisation pour les déclarants ainsi que les contacts avec les fournisseurs concernant la qualité de la fiche de données de sécurité étendue s'effectuent sur une base *ad hoc* et sont essentiellement d'entreprises importantes. Les conclusions des études finlandaise et italienne indiquent qu'une communication structurée faciliterait la transmission d'informations compréhensibles sur les utilisations et les conditions d'utilisation en amont. Les cartes des utilisations élaborées dans le cadre du programme ENES peuvent constituer une solution au niveau du secteur industriel.

Plusieurs **lacunes concernant la qualité des fiches de données de sécurité étendues** ont été recensées dans les études. Les entreprises et les inspecteurs du travail s'accordent sur le fait que les scénarios d'exposition n'apportent une valeur ajoutée que s'ils sont bien préparés. Les lacunes décelées sont, par exemple, des informations manquantes, imprécises, ou trop générales pour être utiles. Parmi les problèmes fréquemment mentionnés, on peut citer l'absence d'une structure de document harmonisée, l'incohérence des informations et l'ambiguïté de la terminologie. En outre, l'enquête a révélé que l'absence de version des scénarios d'exposition dans certaines langues nationales ainsi que les traductions partielles ou de mauvaise qualité des fiches de données de sécurité étendues étaient fréquentes. Ces problèmes de qualité nuisent à la valeur et à l'utilisation des fiches de données de sécurité étendues et devraient être traités en priorité.

Il est important de rappeler que les fiches de données de sécurité étendues devraient être utilisées par bon nombre d'entreprises, allant des artisans professionnels aux grandes entreprises où certains services sont consacrés à la sécurité chimique et à la conformité légale. Les fiches de données de sécurité contenant des informations relatives à l'exposition étant diffusées au format PDF ou en version papier, il est compliqué de répondre aux besoins en informations d'un groupe diversifié de destinataires tout en veillant à ce que les documents soient gérables et facilement compréhensibles dans l'environnement multilingue européen. De nombreuses entreprises ont par conséquent exprimé leur souhait de mettre en place des **solutions informatiques modernes** qui faciliteraient leur travail. Elles souhaiteraient des solutions informatiques permettant de filtrer les informations pertinentes pour l'entreprise. En outre, des solutions permettant le transfert électronique d'informations provenant des fiches de données de sécurité étendues reçues vers les systèmes informatiques des destinataires seraient les bienvenues. La mise en place de tels outils améliorerait l'efficacité du traitement des informations des fiches de données de sécurité et réduirait les erreurs dues au traitement manuel

3

4

des données, qui prend un temps considérable.

Les six études de marché fournissent des indications précieuses sur le flux de fiches de données de sécurité étendues dans la chaîne d'approvisionnement et sur l'incidence des scénarios d'exposition au niveau de l'utilisateur final en 2017 et 2018. Par conséquent, les conclusions faciliteront la planification d'activités ENES sur l'amélioration de la communication au sein de la chaîne d'approvisionnement et elles contribueront à l'action 3 de l'examen REACH⁵ *sur la fonctionnalité et la qualité des fiches de données de sécurité étendues*. Une partie des informations recueillies est également pertinente pour le travail de développement dans le cadre de l'action 12.1 de l'examen REACH *sur l'interface entre REACH et la législation relative à la sécurité et à la santé au travail* et dans le cadre de l'action 14 de l'examen REACH *sur le soutien aux petites et moyennes entreprises*.

Le rapport complet est disponible sur le site web de l'ECHA, à la rubrique de l'action 3 de l'examen REACH, à l'adresse suivante:

AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS CHIMIQUES
ANNANKATU 18, P.O. BOX 400,
FI-00121 HELSINKI, FINLANDE
ECHA.EUROPA.EU